

L'ACTU DES NÉGOS : NAO 2022



Le + syndical

NAO dans un contexte de sortie de crise!

✈ Peu de place à la négociation

Le **cadrage des NAO 2022** a été **négocié** au niveau du **Groupe Safran** en septembre 2021 dans l'accord de sortie de crise où les prévisions d'inflation 2021 étaient de 1,8%, et les perspectives de reprise de certaines activités au sein du Groupe semblaient se préciser. Il prévoit une **enveloppe globale entre 2,70% et 3,00%** (intégrant un budget spécifique de 0,2% destiné aux promotions, égalité F/H, 1^{er} niveaux de salaire et jeunes de moins de 32 ans) **pour toutes les sociétés du Groupe** quelque soit leur situation

A noter que ces niveaux correspondent à ceux des NAO 2019.

Seul bémol, le dérapage de l'inflation fin 2021 et les tendances 2022.

A la demande des signataires de cet accord, une rencontre a eu lieu avec la DG du groupe mi janvier et RDV a été pris fin mai pour échanger sur la situation (notamment concernant l'inflation et la reprise des activités) et les éventuels ajustements à faire au niveau de ce cadrage.

Concernant SAE les dernières propositions reprennent en grande partie les demandes de la CFE-CGC: **budget supérieur au cadrage (3,10%)**, 13^{ème} mois plancher, Garantie d'Evolution Pluriannuelle, Loi d'Orientation des Mobilités, congé de paternité, revoyure ...

Par ailleurs, une **non signature** imposerait une enveloppe ramenée à **2,70%**, sans garantie sur la répartition (AI/AG pour les techniciens, part des IC augmentés, minima...), **un écart non négligeable, et inenvisageable pour la CFE-CGC dans le contexte actuel.**

POUR VOUS
AVEC VOUS
PARTOUT



✈ Propositions finales ...

Au terme de la dernière réunion de négociation du 24 janvier 2022, la Direction a proposé un budget de **3,10%** décliné de la manière suivante:

Collab. Niv I à V	Collab. Niv VI et Ing&Cadres
Budget général au 01/01/22	
AG : 1,50% avec un mini à 37€/mois	AI : 2,80% avec un mini à 1% et une augmentation garantie pour au moins 90% des I&C
Impact ancienneté : 0,25%	
AI : 1,05%	
Primes d'équipe +1,50%	
Grilles (minima) +1,50%	Grilles (minima) +1,50% (Niv VI)
Budgets spécifiques complémentaires au 01/01/22	
0,20% : Promotions, 1 ^{er} niveaux de salaire et jeunes de moins de 32 ans	
0,10% : Egalité Professionnelle H/F (accord Safran Aircraft Engines)	
13 ^{ème} mois plancher	
Niv I à IV : 1,65 fois le mini société	3 957 €
Niv V: 3 497€	
Mesures applicables à tous les salariés	
Garantie d'évolution pluriannuelle de salaire de 2,80% (2019-2020-2021)	
Prise en charge de l'abonnement de transport à hauteur de 70%	
CESU à hauteur de 1450 € annuel pour les salariés ou leur conjoint/enfants en situation de handicap	

✈ ... Accompagnées d'engagements

Engagement de la Direction sur la Loi d'Orientation des Mobilités
Installation de 150 bornes électriques sur les sites en 2022
Engagement de la Direction sur le congé de paternité
Maintien du salaire à à 100% des salariés en congés de paternité au 01/01/22
Engagement de la Direction sur une revoyure à mi année
Prise en compte des éventuelles décisions de la DG Safran suite à la réunion d'analyse de la situation avec les OS signataires de l'Accord de Sortie de Crise fin Mai

C'est pourquoi la CFE-CGC s'est déclarée signataire de cet accord.

Accord signé à la majorité, Accord applicable!

Késako ?

NAO, CSE, ATA, Sortie de crise, comité de groupe, CSSCT, accord, négociations, ...
Comment ça marche ? Qui fait quoi ? À quoi ça sert ? Comment donner mon avis ? Qui me représente ?



Le code du travail organise les échanges entre la direction et les salariés sur:

- Les aspects économiques, les projets, l'expression des salariés au travers du **CSE** (Comité Social et Economique) et des **CSSCT** (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) en local et le **CSEC** (Comité Social et Economique Central) au niveau SAE
- La défense des salariés et les négociations par l'intermédiaire de **Délégués Syndicaux** (Locaux ou Centraux)

Ainsi que l'organisation et la gestion des activités sociales et culturelles par les CSE.



Et moi ... en qualité de salariée quelle est ma place ?

Tu es le point central de toute cette organisation.

Les membres des CSE, CSEC ou Délégués Syndicaux sont des salariés comme toi. Ils s'investissent pour maîtriser tous les aspects de ces échanges, te défendre, t'informer ...

C'est le vote de l'ensemble des salariés lors des élections professionnelles tous les 4 ans qui définit ses représentants.

Ça n'a pas l'air de marcher, car il y'a toujours des demandes non obtenues ?



Dernièrement, cela a permis de sauver des emplois (accord ATA) , faire évoluer les protocoles de mesures sanitaire (CSSCT), adapter les activités sociales et culturelles des CSE, obtenir la prise en charge complète du congé paternité (NAO) ... La liste est longue ... même si on peut toujours faire mieux.

Pour la CFE-CGC, c'est par la négociation que l'on trouve le meilleur compromis pour toutes les parties prenantes.



Ça n'a l'air pas si mal, j'ai encore des questions ... notamment sur la nouvelle convention de la métallurgie

Pourquoi ne pas prendre contact avec vos élus, et peut être vous investir ?



N'hésitez pas à télécharger notre application (gratuite et sans engagement) pour suivre l'actualité sociale chez SAE.

POUR VOUS
AVEC VOUS
PARTOUT



Laureline RIANDET
Gilles QUERRIEN
Christophe GUENGANT
Pascale FAUVEL
Guillaume PICARD



CONTACTS

